
Note d'information :

Objet : reprise des prélèvements des cotisations

A l'attention de tous les SOENC,

Suite à la décision prise lors de la dernière réunion du bureau le 29 mai dernier, les prélèvements des cotisations des adhérents à l'USOENC reprendront dès aujourd'hui soit le 30 juin 2020.

En effet, l'USOENC souhaitait montrer l'exemple, suite au Covid-19, en suspendant les cotisations pendant 2 mois. Pour rappel, ceux-ci ont été suspendues depuis le 30 avril 2020.

Ainsi, les versements aux SOENC seront effectués pour le 2^{ème} trimestre, soit courant du mois de juillet.

Milo POANIEWA, le secrétaire général et le CPVC